

AU-DELÀ DE LA LONGUE ROUTE

Recommandations pour la sécurité des femmes rurales en Colombie

Avec le soutien



DCAF
a centre for security,
development and
the rule of law



Norwegian Embassy



Équipe qui a contribué à la rédaction de ce document :

Diana García, Rosa Emilia Salamanca, Angela Bütler, Juliana Gutiérrez, Juliana Suescún y Jeimi Aguilera (Ciase), Daniel de Torres y Cristina Hoyos (DCAF)

Nous avons réalisé cette publication en français grâce au travail acharné de: Lucie Naudé (Ciase) et Patricia Zanini (Dcaf).

Nous tenons à remercier le Major-Général Alvaro Pico Malaver -responsable de l'Unité de Police pour l'Edification de la Paix (UNIPPEP) - et à la Lieutenant-Colonel Lurangeli Franco -responsable du domaine stratégique pour l'application des Accords- pour le dialogue constructif et la collaboration ouverte dans ce processus.

Nous remercions également les équipes administratives de Ciase (Liliana Batalla, Marcela Medina et Rosa Amelia Reyes) et de DCAF (Cedric Boll) pour leur travail logistique et opératif, souvent peu visible, et pourtant nécessaire à chaque voyage et activité de ce projet.

Rien n'aurait été possible sans les organisations et femmes qui ont apporté leur soutien en tant que liens locaux dans chaque municipalité, et sans la participation active et la confiance que les femmes qui ont pris part au processus nous ont accordé.

La présente publication a été réalisée grâce au soutien financier du gouvernement de la Norvège. Cependant, son contenu relève de la responsabilité exclusive de Ciase et DCAF et ne reflète pas les opinions du Gouvernement de la Norvège.

AU-DELÀ DE LA LONGUE ROUTE

Contenu

La longue route

Introduction

Un voyage à travers la ruralité

À propos du processus

Routes habitables et habitées

Femmes, paix et sécurité dans les zones rurales

Une sécurité à la voix de femme

L'État garant du droit à la sécurité

Walking hand-in-hand

La communauté internationale et son rôle dans la sécurité des femmes rurales

Recommandations pour la sécurité des femmes rurales en Colombie



DCAF

a centre for security,
development and
the rule of law



Avec le soutien

Norwegian Embassy

La longue route

Introduction



En pensant à la campagne colombienne, nous n'hésitons pas à nous référer aux majestueuses montagnes, aux rivières qui semblent sans fin ou qui commencent peut-être là où finissent les nuages; cela nous mène à des jungles qui coexistent avec déserts et forêts de toutes tailles, nuances de vert et densités. Sans aucun doute, les territoires ruraux de ce pays parlent de la diversité qui les habite, des multiples manières dont le contexte naturel et l'histoire ont édifié ce que nous sommes, qui nous sommes, comment nous nous voyons, comment nous nous traitons les uns les autres, les autres aux unes et tous à toutes.

Afin de reconnaître le défi que constitue penser, faire et construire un pays où la ruralité serait une partie substantielle du discours et de l'action, et dans lequel les femmes auraient une voix pour parler de la sécurité comme d'une question propre et non étrangère, nous compilons, dans ce document, les pensées, les sentiments et les recommandations nées dans le cadre du projet: Créer des espaces de dialogue sur la sécurité des femmes dans les zones spéciales, à la recherche de moyens pour que la voix des femmes rurales avec lesquelles nous travaillons soit entendue par les institutions nationales qui doivent garantir leur droit à la sécurité, et par la communauté internationale dotée d'un profond intérêt pour le bien-être des femmes dans toutes les contrées de ce pays. Les femmes rurales colombiennes ont le droit de jouir de toutes les protections et garanties accordées par la Constitution de la Colombie, y compris, la sécurité de ses habitants et de leurs biens. A l'inverse, le pays a besoin des contributions de ces femmes pour atteindre cette paix durable tant désirée.

Ce processus a constitué une expérience intense, non pas par manque d'expérience de l'équipe dans le travail en zones rurales, mais plutôt parce que nous nous sommes donnés la possibilité, nous, l'équipe de travail, et les femmes avec lesquelles nous avons travaillé, de nous penser et nous sentir, de regarder et narrer une réalité qui produit à la fois illusion et peur, espoir et méfiance: la construction d'un pays en paix, où le son des armes ne serait pas plus fort que celui des voix.

C'est en raison de cette incertitude qu'il est fondamental de penser la sécurité et de donner aux femmes tous les éléments pour que chacune la fasse sienne. Cet appropriation de la sécurité comme réalité quotidienne implique la reconnaissance de la peur profonde qui habite les femmes des cinq zones dans lesquels nous sommes allées, "que la guerre revienne, que le pays ne croit pas en la paix, que la paix soit superficielle". Les énormes défis que nous avons, nous, toutes les personnes engagées pour une paix durable et stable, concernent l'efficacité des mécanismes et routes d'attention et de prévention des violences basées sur le genre à l'égard des femmes et la réalisation de la quotidienneté comme espace sûr qui stimule des vies autonomes pour les femmes.

La structure du document se divise en quatre parties qui, commençant par raconter de manière brève le processus (Un voyage à travers la ruralité - À propos du processus), pour ensuite rendre visibles les notions construites de sécurité et les barrières identifiées à la garantie de ce droit (Routes habitables et habitées - Femmes, paix et sécurité dans les zones rurales), continue avec une série de recommandations pour l'État (Une sécurité à la voix de femme - L'État garant du droit à la sécurité), avec l'accent mis sur le rôle de la police, pour finir par les recommandations à la communauté internationale (Un chemin en compagnie - La communauté internationale et son rôle dans la sécurité des femmes rurales).



Un voyage à travers la ruralité À propos du processus



La Corporation d'Investigation et d'Action Sociale et Économique (CIASE), et le Centre de Genève pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées (DCAF), avec le soutien du gouvernement de Norvège, ont mené à bien une analyse des barrières et possibilités des femmes rurales des zones les plus affectées par le conflit armé pour accéder au droit à la sécurité, en mettant l'accent sur l'efficacité des routes d'attention et de prévention des violences basées sur le genre à l'égard des femmes au sein des zones spéciales.

L'objectif du projet est de générer des recommandations à la Police sur les protocoles d'attention aux femmes victimes de violence dans le contexte rural. Cet objectif s'inscrit dans la reconnaissance des défis qu'implique l'application de l'Accord Final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Il convient de souligner, que ce processus a permis d'atteindre cet objectif, comme le montreront les recommandations exposées par la suite et que, par ailleurs, il donne des éléments pour penser une sécurité intégrale pour les femmes qui comprend aussi bien des éléments quotidiens et ponctuels pour l'*autocuidado*¹ que des éléments d'analyse macro des facteurs de risques et de protection au niveau local, régional, national et de la présence d'acteurs internationaux.

Ce processus a été réalisé dans cinq municipalités² : Caldoño (Cauca), San Vicente del Caguán (Caquetá), Fonseca (Guajira), Vista Hermosa (Meta) y Planadas (Tolima), dans lesquels sont situées les Espaces Territoriaux de Capacitation et Réincorporation (ETCR). Par leur localisation dans différentes zones du pays, avec des histoires partagées en raison de la présence des FARC, mais aussi, des expériences de vie dissemblables de par les caractéristiques topographiques du territoire et les identités culturelles, ethniques et politiques qui leur ont donné forme, nous considérons que ces municipalités nous permettent d'obtenir une radiographie des situations, défis et potentialités des zones de priorité pour l'application de l'accord de paix en ce qui concerne la garantie des droits des femmes à une vie sans violences et à la sécurité.

Dans chacune de ces municipalités, une consultation de deux jours a été réalisée entre avril et mai 2018, consultation qui a combiné des éléments d'apprentissage collectif sur la sécurité, de création de confiance et de construction de recommandations pour les acteurs clés, l'accent mis sur le rôle de la Police, dans une perspective participative et relationnelle. Nous espérons la participation de 90 à 120 femmes afin de tendre à la plus grande diversité possible. À l'issue des consultations en mai 2018, 188 femmes ont participé, jeunes, adultes et plus âgées, incluant des paysannes, indigènes, afro-descendantes, victimes, ex-combattantes, femmes avec certaines formes de diversité neurologiques ou fonctionnelles. Bien que les groupes n'aient pas été sélectionnés méthodologiquement pour obtenir une représentation de la population rurale colombienne, les organisatrices ont mis l'accent sur l'obtention d'une diversité ethnique et socio-culturelle qui se traduit en une diversité d'opinions.

Les consultations sont suivies d'une série de (5) rencontres de restitution avec les mêmes femmes qui ont participé aux consultations, dans lesquelles seront présentées les constructions contextualisées sur la sécurité, les peurs et la confiance, ainsi que les actions possibles pour permettre la création d'environnements sûrs et de perspectives futures pour des actions conjointes et autonomes qui exigent le droit à la sécurité et à une vie sans violence. Ces espaces, et la construction des recommandations, n'auraient pas été possibles sans le soutien et l'engagement des liens locaux, aussi bien des femmes dirigeantes (*lideresas*)³ que des organisations et réseaux locaux.

1. Le terme espagnol "autocuidado," sans équivalent exact en français, renvoie au fait de prendre soin de soi-même, une forme d'autoprotection qui fait partie intégrante de la méthodologie de CIASE lors des consultations avec les femmes et qui constitue une forme autonome de production de sécurité.

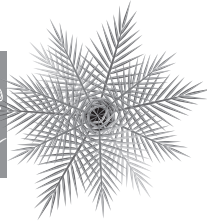
2. Équivalent colombien des départements ou des provinces.

Le terme "*lideresas comunitarias*" en Amérique Latine désigne les femmes dirigeantes au niveau local au rôle fondamental dans la création de réseaux de femmes et de défense de leurs droits. De plus en plus visibles, ces femmes sont également particulièrement vulnérables aux violences, et les cas de féminicides contre ces figures féminines sont particulièrement fréquents en Colombie, comme dans le reste des pays d'Amérique Latine.



Un voyage à travers la ruralité

À propos du processus



En outre, nous avons profité d'espaces de conversation avec la Police sur les perspectives méthodologiques et sur les résultats préalables, afin d'engager des dialogues qui rendent possible une vision localisée et située des expériences de vie des femmes rurales et la réalisation, pas à pas, de leurs attentes en matière de sécurité.

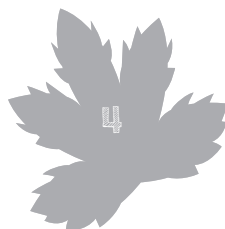
Les perspectives d'action et d'analyse desquelles nous sommes parties et par lesquelles nous avons transité dans le processus sont le lieu situé, la perspective de genre, l'intersectionnalité et le regard féministe sur la sécurité.

Ce projet s'inscrit dans les avancées internationales et les engagements nationaux sur le thème Femmes, Paix et Sécurité, en se basant sur les principes et recommandations de la Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1325 de 2000 et les résolutions connexes, reconnaissant l'importance d'identifier les éléments liés à la protection, prévention et participation des femmes dans les scénarios de construction de la paix. Ce projet part également de l'idée que la sécurité humaine constitue un objectif fondamental, en tant que droit humain⁴ et civique intrinsèquement lié à la dignité humaine, au plein exercice de citoyenneté et à la construction d'une société démocratique.

Pour construire l'analyse et obtenir ces recommandations, nous avons eu recours à l'analyse catégorielle des journaux de terrain élaborés par l'équipe, aux exercices de constructions de significations communes, aux cas exposés par les femmes et à l'identification d'acteurs et de routes de réponse aux situations de violences basées sur le genre à l'égard des femmes. Lors de ce processus de six mois, court et intense, les outils méthodologiques et pédagogiques utilisés ont abouti aux résultats concrets que présente ce document.

Les trouvailles du projet sont limitées par le court temps de travail et les recours modestes, ajoutés à l'impossibilité d'une participation pleinement représentative des femmes rurales. Par ailleurs, nous ne pouvons pas considérer que toutes les perspectives sur la peur, l'insécurité, la sécurité, la confiance et les violences ont été abordées avec les groupes de femmes qui ont participé aux consultations, ce qui implique, que ce projet n'est que le commencement d'un chemin qui reste à parcourir.

4. Nous utilisons "droits humains" à la place de "droits de l'homme" comme la traduction littérale de "human rights" et "derechos humanos" dans une démarche politique féministe de langage inclusif.



Routes habitables et habitées

Femmes, paix et sécurité dans les zones rurales



Pour parler de la sécurité des femmes rurales, il est nécessaire d'assumer et de comprendre la peur comme un facteur déterminant, à travers lequel, l'idée et l'espoir de la sécurité se construit. Cependant, si la peur est un sentiment le plus souvent exclu du discours, il est profondément habité par les femmes rurales, par son occurrence à tous les niveaux de leur vie. Il s'agit d'un sentiment qu'elles reconnaissent dans les sujets clés de la sécurité comme la police, à partir de quelque chose de commun, quelque chose qui nous rend profondément humain.e.s: "nous savons que les membres de la police ne vont pas jusqu'à nos sentiers parce qu'ils ont peur, peur de ce qui est arrivé, de ce qui leur est arrivé, et peut-être, de ce qui peut se passer".

Pour visualiser les multiples dimensions dans lesquelles la peur est présente dans la vie des femmes qui ont participé au processus, nous avons sélectionné quelques exemples identifiés lors des consultations:

- Peur de leur propre mort ou de celle d'un être cher;
- Peur d'un manque de nourriture;
- Peur du retour des bombardements, à chaque passage d'avion, le bombardement était effrayant;
- Peur de dénoncer et d'être dénoncée;
- Peur des catastrophes naturelles;
- Peur des accidents de voiture;
- Peur d'affronter une personne de pouvoir;
- Peur du mari et/ou des anciens partenaires;
- Peur de la corruption;
- Peur de s'exprimer en public;
- Peur des violeurs;
- Peur des groupes armés;
- Peur de la répression familiale;
- Peur de l'espace public.

Ce large éventail de situations est une photographie des manques et des besoins des femmes rurales en matière de sécurité, depuis une perspective intégrale; puisque, quand tout devient peur, c'est parce qu'il n'y a pas d'environnement qui assure un minimum de protection, mais plutôt un environnement de danger et de risque dans lequel il est nécessaire d'être toujours vigilant. Les consultations ont clairement indiqué la nécessité d'élargir et de préciser le sens de la «sécurité» pour les femmes des zones. Comme cela se passe dans de nombreuses régions du pays, les femmes consultées définissent la sécurité en termes de protection. Cependant, lors du processus, les femmes donnent une orientation plus large au concept, se rendant compte qu'"on nous a toujours dit que, la sécurité, c'est d'avoir des armes à feu, et bien sûr, beaucoup de balles, mais ça ne fait que transformer la sécurité en violence". En outre, les femmes montrent que: "Si quelque chose arrive, la police ne vient jamais, soit disant parce que la zone rurale n'est pas de leur responsabilité". La réalité d'une réponse moins efficace dans les zones rurales fait que les femmes préfèrent des formes autonomes de protection: "moi, avec des balles à la maison je me sens calme". Par conséquent, la présence effective de la police peut réduire la présence d'armes, non réglementées par l'État, dans les zones.

L'accent est mis sur la sécurité physique et la priorité accordée aux aspects fondamentaux tels que le maintien de la vie et le fait de savoir que les proches ne meurent pas de la violence ou de manque d'accès à certains droits, tels que la santé. A la sécurité physique, s'ajoute la sécurité psychologique, puisque pouvoir parler librement de leurs problèmes et sentiments sans être traitées de "criardes et hystériques" fait partie de la sécurité. Elles font aussi référence à la sécurité économique, en montrant qu'il faut changer la façon dont la récolte est partagée: "Ils nous laissent le pire, ça ne donne aucune indépendance économique"; et que le travail des femmes à la maison et à la campagne doit avoir la même valeur: "ma cuisine est peut-être ma cuisine, mais ça n'en est pas moins du travail, et beaucoup". En outre, les femmes témoignent leur relation avec la production alimentaire, non seulement pour elles mais pour les zones urbaines, elles mettent l'accent sur la sécurité alimentaire comme expérience fondamentale de la sécurité, en l'éloignant de sa condition économique exclusive et en montrant qu'elle fait partie du maintien de la vie elle-même.





Enfin, elles reconnaissent que la sécurité est liée au fait d'avoir un logement décent et que les ressources naturelles de leurs territoires doivent être utilisées pour le bien-être des communautés.

Lorsque la sécurité devient un problème quotidien dans la vie des femmes rurales, elles l'associent à des notions comme: confiance, liberté, tranquillité, absence de peur et possibilité d'être et de faire. Par conséquent, la sécurité est:

-Le jour où nous pourrions faire confiance à l'État pour faire son travail et vivre sans peur ni angoisse, et que nous saurons que la paix sera une réalité dans laquelle la campagne est importante pour tout ce qu'elle donne au pays, ressources naturelles et nourriture.

-La sécurité, ce serait pouvoir faire confiance aux gens, parce que si nous avons déjà Dieu, nous devons également faire confiance en d'autres personnes, surtout en l'État, en la police, et envers nos voisins.

-La sécurité, c'est que, quand ils disent qu'ils vont le faire, ils le fassent, ce n'est pas seulement qu'il y ait un panneau qui indique qu'ils vont faire une autoroute, mais qu'ils la fassent. C'est que la police soit à la disposition de toutes les personnes et pas seulement des hommes politiques ou des compagnies pétrolières.

-Notre sécurité est un investissement social, avant de demander plus de présence policière, je demanderais des routes et une meilleure santé.

Parallèlement, si le processus de paix a représenté la fin du conflit armé dans ces régions, il a été accompagné par une augmentation d'autres types de situations de risque pour les femmes qui vivent dans des endroits où il y avait un contrôle territorial de la guérilla. La disparition des structures de guérilla, l'apparition de nouveaux acteurs armés et le retard des institutions de l'État (y compris de la force publique) dans la prise de contrôle de ce territoire ont contribué à l'augmentation de la criminalité et des féminicides.

Les consultations ont révélé un grand sentiment d'insécurité physique, économique et sociale, personnelle et familiale, aussi bien dans les espaces publics que privés. Ce sentiment d'insécurité constitue un obstacle quotidien aux actions les plus basiques de l'activité économique, sociale, familiale et individuelle, activités dont les femmes ont non seulement besoin, mais activités qu'elles ont le plein droit de réaliser. Ce sentiment d'insécurité est transmis de génération en génération, créant des obstacles permanents à la pleine réalisation des droits humains et civiques des femmes.

Les femmes consultées ont énuméré une série de risques particulièrement graves, notamment:

- Les constructions machistes de leurs communautés et de leurs familles dans lesquelles le contrôle des femmes et la violence envers elles se normalisent.
- Les grossesses chez les jeunes femmes, en particulier à la suite d'une relation avec un soldat ou un policier, qui accepte rarement la responsabilité et demande son déplacement à d'autres territoires.
- Manque de titularité formelle de propriété des terres.
- Précarité des communications terrestres.
- Difficulté de communication en cas d'urgence qui, dans des situations de violence ou d'urgence, rend la réponse impossible.
- Manque d'infrastructures sanitaires pour répondre aux maladies et aux traumatismes, en raison des distances et du manque de connaissances de secourisme.
- Pertes économiques car il n'est pas possible de mobiliser la récolte, ou parce que les prix ne compensent pas les coûts de transport.
- Méfiance à l'égard de l'État et des institutions qu'elles considèrent garantes de la sécurité, telles que l'armée et la Police.
- Manque de connaissance, de la part de la police et des institutions, de la propre loi qui régit les réserves indigènes.





- Perturbation économique, sociale et politique due à l'afflux de nouveaux acteurs et intérêts dans les communautés (tels que compagnies pétrolières, industries forestières, etc.), ce qui augmente le risque pour les leaders communautaires, en particulier ceux des femmes.
- Présence de nouveaux acteurs armés.
- Augmentation de la consommation de substances psychoactives, vols et délinquance.

Face au défi de ces risques, les femmes perçoivent qu'elles disposent de ressources limitées pour garantir leur sécurité. Elles ont notamment identifié une série d'obstacles à ce que l'État se porte garant de la sécurité (obstacles qui se réfèrent à toutes ces situations et dynamiques qui rendent impossible une action publique qui garantit la protection et l'accès total à un droit, et, par conséquent, au droit dans son ensemble). Pour ce rapport, nous avons regroupé ces obstacles entre les barrières physiques et géographiques, les barrières juridiques et sociales et les barrières institutionnelles.

Barrières physiques et géographiques

- Les institutions ne disposent pas de mécanismes garantissant leur présence effective dans les zones rurales.
- Les conditions économiques précaires font qu'il est difficile pour les femmes rurales d'entrer dans les zones urbanisées pour porter plainte ou suivre un processus judiciaire.
- Les maisons sont souvent isolées, loin des voisins, ce qui rend les situations de violence intrafamiliale invisibles au sein des communautés.
- Les formes de dénonciation et de suivi privilégient les environnements urbains et excluent les formes adéquates pour les zones rurales avec un accès limité aux médias et aux bureaux institutionnels.

Barrières légales et sociales

- Les femmes rurales ignorent souvent leurs droits et la manière dont elles peuvent les exiger. Bien qu'il existe de plus en plus de connaissances sur la violence de genre, ces connaissances se limitent souvent à la violence physique; en outre, les femmes sont souvent rendues coupables de «provoquer» cette violence.
- La culture patriarcale exige une attitude traditionnelle d'abnégation et de subordination des femmes qui limite la compréhension et l'acceptation de leurs droits humains. Les femmes, traditionnellement, doivent prioriser les besoins des autres, en particulier ceux des maris et enfants, avec les effets suivants:
 - Difficile reconnaissance d'une situation de violence par la propre victime et par son environnement familial et social. Le fait de comprendre la limite comme "le point jusqu'où je peux supporter une situation" conduit les femmes à accepter et à normaliser les situations croissantes de violence et de discrimination.
 - Il est impossible d'utiliser les ressources de la famille - temps, finances, véhicules, animaux de transport, etc. - souvent contrôlées par les hommes de la famille, pour se présenter à la police ou aux autorités judiciaires.
 - Une femme victime de violence doit faire face à toute sa famille et son environnement social, où il est plus important d'obtenir une "tranquillité sociale" que d'assurer la jouissance des droits individuels des femmes. Très souvent, cette pression provient d'autres femmes de cet environnement social et s'applique par des mesures de discipline sociale telles que les commérages ou l'ostracisme.





- En raison de la rupture du tissu social résultant du conflit armé, certaines femmes n'ont pas accès aux réseaux de soutien au niveau communautaire et présentent une faible participation aux scénarios sociaux et politiques. Les femmes manquent souvent d'espaces sûrs pour raconter leurs histoires et obtenir un accompagnement psycho-social; les organisations de femmes existantes offrent certains de ces espaces, malgré une formation insuffisante et des compétences limitées pour un soutien de ce type.

- Certaines structures locales de pouvoir discriminent les femmes dans les espaces communautaires (assemblées d'action communale, comités de cohésion, etc.) où la violence fondée sur le genre est naturalisée et perpétuée contre les femmes.

Barrières institutionnelles

- Le langage juridique, priorité des institutions, devient un obstacle pour l'accès des femmes aux routes d'attention et de protection.

- Les femmes perçoivent que les fonctionnaires se sentent frustré.e.s, ce qui rend l'attention envers les citoyen.ne.s déficiente et hostile.

- Les femmes ont une double charge de travail dans les champs et à la maison, ce qui compromet leur participation active aux processus communautaires et aux dialogues sur les priorités de la sécurité communautaire.

- Les institutions n'ont pas encore intégré la perspective de genre au niveau individuel ni des politiques institutionnelles, ce qui entraîne:

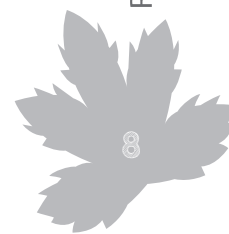
- Des comportements machistes, sexistes et patriarcaux chez les fonctionnaires.

- Une image de la police exclusivement masculine pour les femmes de ces zones qui prétendent ne voir que des policiers hommes dans leurs territoires avec un comportement souvent machiste et autoritaire.

- Une police qui n'est pas considérée comme une forme d'accès aux routes d'attention, mais plutôt perçue comme barrière: "à chaque fois que nous allons à la police, on nous dit que c'est un problème domestique et que la police n'est pas là pour ça".

- Il n'est donc pas surprenant que les femmes affirment que la police locale n'est pas au courant des voies de prévention et protection pour les cas des violences basées sur le genre à l'égard des femmes et que l'exécution des procédures entraîne souvent une revictimisation.

- La faible articulation institutionnelle signifie que les femmes doivent passer par plusieurs institutions pour obtenir la plus minime réponse. Les femmes évoquent notamment l'inefficacité des instances telles que le Bureau du Procureur et le Commissariat de la Famille pour la protection et la résolution des situations liées aux violences basées sur le genre à l'égard des femmes. De plus, les femmes ne connaissent aucun des mécanismes de protection des dirigeantes communautaires menacées.



Une sécurité à la voix de femme

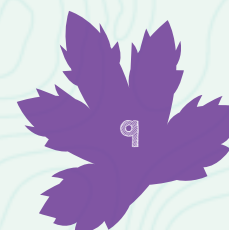
L'État garant du droit à la sécurité



Recommandations à l'État en tant que garant du droit à la sécurité.

Les institutions civiles et leur rôle dans la sécurité

- Il est insuffisant que la sécurité se limite à la présence d'agents de l'État (police et armée). À l'inverse, il est nécessaire que les institutions dans leur ensemble soient reconnues comme garantes du droit à la sécurité dans son sens le plus large et puissent manifester explicitement cet engagement auprès des femmes rurales et de leurs communautés.
- La faiblesse de l'articulation institutionnelle, particulièrement marquée dans ces territoires, signifie que les femmes doivent passer par plusieurs institutions pour avoir les réponses les plus minimales. Renforcer l'articulation interinstitutionnelle implique la connaissance par les fonctionnaires des responsabilités et des limites de chacune des institutions locales, la réduction de la bureaucratie, le travail conjoint des institutions dans la région et la garantie d'actions pour l'accomplissement effectif de chacun des rôles des institutions impliquées.
- Construire un mécanisme intégral d'attention et d'information pour les communautés, en mettant l'accent sur l'attention aux femmes victimes de violence basée sur le genre dans les zones rurales.
- Il est nécessaire que les institutions et leurs responsables reconnaissent que les femmes rurales ressentent "la peur d'affronter quelqu'un de pouvoir", ce qui implique qu'elles assument que leurs positions et leurs fonctions représentent des lieux de pouvoir et ont peur d'exiger et d'affronter ces personnes. Par conséquent, leur attention devrait prouver que les titulaires de droits sont ceux qui disposent de la légitimité de demander à l'État, et qu'en aucun cas il s'agit de demander ou recevoir des faveurs.
- Les fonctionnaires qui interviennent en premier lieu face à une situation d'urgence ou de risque sont appelés premiers répondants et constituent les références de protection. Toutes les références de protection ont les responsabilités suivantes : identifier les actes de violence, même si les victimes ne les reconnaissent pas comme telles, valider la véracité et la crédibilité du point de vue de la victime qui raconte un fait, et assurer une attention initiale envers la victime qui inclut une forme de modération émotionnelle et de protection de son intégrité.
- Dans les zones les plus touchées par le conflit, comme les cinq de ce projet pilote, l'État doit être conscient de la victimisation collective de ces territoires, et générer des actions qui reconnaissent le tissu social.
- Les fonctionnaires des institutions de l'État doivent être conscients de la frustration constante des femmes rurales envers les institutions qui ne respectent pas les actions qui leur correspondent. En ce sens, les institutions doivent accepter et accueillir, de manière respectueuse, les critiques et les exigences.
- Les institutions doivent fournir aux femmes des moyens de porter plainte sans devoir payer les coûts élevés associés à la mobilité vers la zone urbaine. Le fait que l'État ne crée pas de surcharge de travail et d'effort pour les femmes qui vivent des situations à risque permettrait d'améliorer leur sécurité.
- Pour que les institutions puissent donner des réponses aux situations de violence basée sur le genre, il est nécessaire de créer les mécanismes pour améliorer la rapidité des processus, de réduire la frustration que les femmes perçoivent chez les fonctionnaires et de clarifier et contextualiser les formes de communication à propos du suivi des cas.



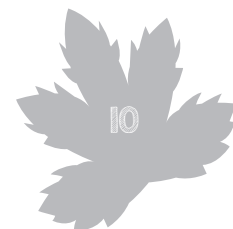
Une sécurité à la voix de femme

L'État garant du droit à la sécurité



- Les Commissariats à la Famille et le Parquet sont les référents des femmes, dans l'accès aux itinéraires de prévention, protection et dénonciation de la violence basée sur le genre. En assumant cette responsabilité et en faisant que les femmes soient plus confiantes envers les autorités civiles, ces deux institutions doivent générer des actions localisées dans les zones rurales. Il peut être utile de reprendre les processus qui ont été mis en œuvre, à travers des projets de coopération internationale, comme les Mesas de Justicia⁵, avec des ressources permanentes de la part de l'État.
- Il est important, pour le bien-être des femmes dans les régions, que les institutions se transforment en ressources aux capacités installées, pour la collecte de données de première source et d'analyse reconnaissant la diversité d'identités des régions. Un mécanisme utile peut être la mise en œuvre de revues de terrain effectuées par des fonctionnaires stratégiques (dans le cas de la sécurité: autorités civiles et armées), formé.e.s à la lecture de la réalité dans une perspective de genre pour la collecte d'informations contextualisées au sein des zones de mise en œuvre de l'Accord.
- Il est important de garder à l'esprit que dans les zones les plus touchées par le conflit, il y a un risque de frustration lié aux espoirs et promesses de grands travaux, en particulier en raison des longs délais de réalisation et des traumatismes générés par les constructions. Il est essentiel de réaliser ces processus, mais il est possible de susciter une meilleure confiance envers l'État si ces processus sont accompagnés de petites actions et résultats visibles à court terme. Il s'agit de ne pas oublier que dans les processus de consolidation de la paix, le petit est puissant.
- Les femmes ont besoin d'espaces sûrs pour raconter leurs histoires et d'un accompagnement psycho-social assumé par l'Etat; si on la détache de processus psycho-sociaux systématiques, la mémoire historique est insuffisante, et même dangereuse pour le bien-être des femmes. Il est indispensable d'accompagner la construction de lieux ou objets de mémoire avec des programmes d'attention psycho-sociale.
- Les institutions doivent travailler main dans la main avec les organisations de femmes pour détecter les risques pour les femmes et identifier les routes d'attention les plus appropriées, en valorisant les savoirs des deux parties et leur perspective particulière sur la réalité des femmes.
- Les personnes morales publiques doivent récupérer leur fonction d'organe de contrôle des ressources et des actions de l'Etat au niveau local, en générant des actions dans les zones rurales pour informer sur les mécanismes de contrôle disponibles. Une possibilité est de les réaliser dans les Comités d'Action Communale ou dans des scénarios de présence des femmes, comme à la sortie d'écoles.
- La confidentialité doit être un principe fondamental de prise en charge des femmes rurales victimes de violence basée sur le genre ou des femmes en situation de risque à cause de leur leadership ou pour le simple fait d'être une femme. Dans les zones rurales et les petits villages, des fuites d'informations arrivent souvent et augmentent les risques, génèrent des signalements et découragent les plaintes et leur suivi.
- Il est nécessaire d'incorporer, dans les programmes et les plans des gouvernements locaux, avec le soutien des institutions nationales, les trois principes fondamentaux de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies : protection, prévention et participation des femmes dans le domaine de la sécurité, avec un accent envers les territoires ruraux.

5. Le terme "Mesas de Justicias" en Colombie renvoie à des espaces qui réunissent toutes les entités institutionnelles de l'Etat pour réaliser des tournées périodiques dans les zones rurales afin de garantir l'accès au système judiciaire et mener à bien le suivi des processus.





La police et son rôle dans le vivre-ensemble et dans la sécurité

- La police, en tant que premier répondant de l'État aux situations de risque, doit reconnaître la crainte que ressentent les femmes de recevoir des mauvaises nouvelles, surtout si elles sont liées à la mort d'un être cher. A ce titre, il est nécessaire que la police qui fournit une assistance directe au public reçoive une formation de base en matière de contenu et techniques de communication empathique dans des situations de deuil, de traumatisme ou de choc, que ce soit dans le cas d'une attention individuelle ou collective.
- Pour améliorer ses actions et son caractère de protection dans les zones les plus affectées par le conflit armé, la police doit avoir une connaissance approfondie des événements violents ou liés à des catastrophes naturelles plus importants pour les communautés, et en particulier pour les femmes. De cette façon, ils peuvent toujours se référer de manière respectueuse et consciente aux lieux et aux moments où ces événements se sont produits.
- Les femmes reconnaissent le caractère hiérarchique de la police, c'est la raison pour laquelle les critiques les plus fortes sont dirigées envers les cadres supérieurs et l'institution dans son ensemble, bien que leurs craintes soient concentrées sur les policiers locaux qu'elles connaissent. Il est nécessaire d'accroître la visibilité des réflexions sur la sécurité des femmes dans les zones rurales auprès des hauts officiers via plusieurs moyens de communication. Même sporadique, la présence de hauts officiers dans ces zones, avec des espaces pour les plaintes et les suggestions des femmes augmenterait les niveaux de confiance et de connaissance contextuelle (Conseils de sécurité pour la paix, une vie sans violence et sécurité avec voix d'une femme).
- Une présence accrue des femmes policières dans les territoires et les zones rurales peut contribuer à ce que les femmes aient une référence d'identité plus proche: "Une police sensible à la souffrance". Cela peut contribuer à augmenter la confiance des femmes et servir de passerelle vers l'accès aux routes d'attention en cas de violences basées sur le genre et contribuer à ce que leurs perspectives sur la sécurité soient prises en compte. Les femmes policières doivent être formées pour l'attention effective auprès des femmes rurales, paysannes, indigènes et afro-descendantes.
- La logique de la sécurité militarisée employée par la police fait qu'il est difficile pour les femmes de l'assumer en tant que référence du vivre-ensemble. Des petites actions symboliques sont nécessaires pour que la police puisse être différenciée de l'armée. Par exemple, changer le modèle des bottes peut être utile pour accéder aux zones rurales, changer le modèle de style militaire pour un format plus proche à celui de randonnée.
- Une formation sur la violence basée sur le genre est nécessaire, car dans de nombreux domaines, les femmes estiment que le message qui attire l'attention de la police est que cette violence contre les femmes est normale et qu'elles "doivent la supporter".
- Des actions sont nécessaires pour détecter le racisme, au sein de la police, dans l'attention aux populations rurales, en mettant l'accent sur la façon dont les femmes indigènes et afro-descendantes sont traitées.
- Les protocoles sont insuffisants en ce qui concerne la garantie des droits humains des femmes et la diversité présente dans les communautés. Il peut être utile de contextualiser ces protocoles en faisant que la police de la région écoute les expériences des femmes. Pour réduire le risque perçu par les femmes, une stratégie pertinente serait que les fonctionnaires de l'entité, qui vont être affectés à une zone, disposent préalablement d'espaces d'écoute active avec les femmes d'autres zones aux caractéristiques culturelles et identitaires similaires.



Une sécurité à la voix de femme

L'État garant du droit à la sécurité



- En raison du manque de confiance entre la police et la population, il est nécessaire de ne pas forcer les espaces de dialogue mais de les construire avec la présence d'acteurs ou d'actrices qui inspirent confiance chez les femmes tels que les organisations de la société civile régionale ou nationale.
- Il est essentiel que la police devienne une source d'informations véridiques et pertinentes sur la situation des zones, en ce qui concerne la garantie des droits à la sécurité et à une vie sans violence de femmes. Cela implique que les agents de police qui se trouvent dans les domaines prioritaires pour la mise en œuvre des accords soient attentifs aux autres besoins de sécurité prioritaires pour les femmes.
- Mettre en place des processus destinés aux premiers répondants de l'Institution (la Police) afin de les rendre plus empathiques et reconnaissants envers la violence de genre en tant que telle, pour qu'ils aient une orientation communautaire (qu'ils présentent leur fonction de garantie des droits et de protection et qu'ils disposent d'un lien d'identité avec la communauté ou au moins d'un certain type de lien), une connaissance de la législation indigène et de la réalité afro-descendante et qu'ils fassent usage responsable de leur mandat dans la fonction publique.
- Il est nécessaire de reconnaître que les femmes ont "peur de la présence de la police dans leurs espaces ruraux, à cause de méfiance et parce qu'elles peuvent être la cible de la dissidence et du crime commun". À cet égard, le nouveaux postes de police peuvent contribuer à la sécurité des femmes - à la fois concrètement et dans l'imaginaire - si elles et leurs communautés, sont prises en compte au moment de déterminer la localisation des nouveaux agents.
- Créer des processus d'accompagnement psycho-social pour les agents ruraux afin qu'ils et elles puissent assumer la peur et l'incertitude qu'implique l'accès à des zones perçues comme et effectivement risquées et que l'efficacité de l'attention envers les communautés et les femmes de la part de la police s'améliore.
- Faire de la confiance une action quotidienne est l'un des grands défis de la police dans ces territoires, certaines actions qui y peuvent contribuer sont:
 - Il existe des petites actions qui peuvent changer l'idée que la police est une institution autoritaire. Lesquelles? Par exemple, quand les agents serrent la main d'une femme très fort, cela exprime une forme de supériorité. Par ailleurs, si la main est donnée de façon ferme mais détendue, ce geste transmet une forme de confiance.
 - Des actions spécifiques telles que proposer une infusion aromatique (comme celles utilisées par les femmes dans les zones rurales de chaque municipalité) au moment de la réception d'une plainte, contribuerait à augmenter le sentiment de sécurité et de confiance.
 - La réponse aimable à une question, même lorsqu'il y a agression chez la personne qui la formule, peut contribuer à réduire les tensions et permettre le dialogue.
 - Lorsque la police intervient auprès d'une communauté, en particulier auprès des femmes, envoyer une première personne sans arme et parler à l'avance avec ceux ou celles qui dirigent le territoire pour se mettre d'accord sur le moment d'intervention permettra de réduire le désengagement et la résistance que la présence de la police peut générer. Si tout le groupe de police n'est pas nécessaire, il suffit qu'un ou une entre pour donner l'information et que les autres ne bloquent pas l'accès. "Quand on voit beaucoup de policiers ensemble, on a peur parce qu'ils se comportent comme s'ils avaient tout le pouvoir".

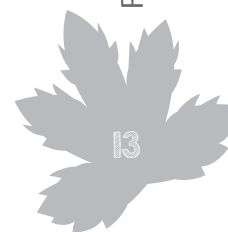


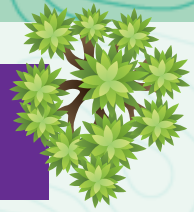
Une sécurité à la voix de femme

L'État garant du droit à la sécurité



- Comprendre la sécurité comme une expérience multisensorielle est fondamental pour générer des conditions de sécurité pour les femmes rurales. Par exemple, les sons sont déclencheurs de souvenirs de situations de violence. Si les femmes entendent le bruit de nombreux pas de personnes portant des bottes, avec le bruit d'un hélicoptère, elles sont prédisposées d'avance à ce qu'une situation de risque se produise, même si la police vient pour un accompagnement à la communauté.
- Les femmes expriment: "nous voulons que la police soit la passerelle vers les institutions", ce qui implique que la police doit avoir une connaissance approfondie et détaillée des voies d'attention à la citoyenneté, et être en mesure de transmettre la complexité du tissu institutionnel.
- L'ignorance de la part de la police au sujet des lois propres qui régissent les réserves autochtones, et du rôle des gardes indigènes, à la fois pour leurs communautés et pour les communautés paysannes et indigènes environnantes, réduit la confiance envers leurs actions. Si les connaissances contextuelles sur les lois d'origine de chaque zone et sur la forme d'organisation et d'action des gardes indigènes augmentent et qu'une place de garants de la sécurité sur le territoire leur est accordée, la confiance envers l'institution policière et ses agents n'en sera que meilleure.
- La non-traçabilité de la responsabilité de la police que perçoivent les femmes réduit la confiance envers l'institution dans son ensemble. Dans le cas où la plainte d'une femme entraîne un processus disciplinaire, qui implique un transfert, une action pour augmenter la confiance serait de communiquer cette décision pour informer la plaignante à l'avance sur le processus et ses conséquences possibles.
- Il est nécessaire de renouveler la présence de la police dans les zones, en particulier des agents qui y ont été en fonction pendant de nombreuses années. Il est nécessaire que le policier ou la policière puisse avoir des espaces pour partager avec l'institution ses appréciations et expériences, et être transféré.e dans d'autres zones où il ou elle puisse renouveler son engagement.





Un chemin en compagnie

La communauté internationale et son rôle dans la sécurité des femmes rurales

Recommandations à la communauté internationale

- Repenser la manière dont la sécurité est assumée par les équipes d'organisations et institutions de la communauté internationale, pour éviter l'image de la peur et de la méfiance, et de la sécurité militarisée. Ceci peut contribuer à renforcer les liens de confiance et rendre plus efficace l'exécution des projets et des actions.
- Sachant que l'insécurité a brisé le tissu social dans les régions et que ces ruptures font que les femmes se sentent très seules, le soutien envers les actions quotidiennes de la vie communautaire, même sans aspects de formation ou d'organisation précis, peut augmenter les niveaux de confiance au sein des communautés et contribuer ainsi à une dynamique protectrice envers les femmes.
- Dans les domaines prioritaires de la mise en œuvre des accords de paix, renforcer, en parallèle, l'institutionnalité et les processus autonomes de la société civile, en mettant l'accent sur les processus organisationnels et le leadership des femmes, contribue à la sécurité quotidienne.
- La communauté internationale, le système des Nations Unies et les autres institutions peuvent être des moyens pour les communautés et les femmes de comprendre l'importance et la responsabilité de la mission de vérification et servir de références à contacter en cas de risque.
- La communauté internationale doit soutenir les processus d'appropriation du contenu et de la portée des accords de paix par les communautés, en mettant l'accent sur les implications de l'approche de genre dans tous les processus de mise en œuvre. Il est nécessaire de générer des actions concrètes dans les territoires pour soutenir la mise en œuvre de la perspective de genre, comprise dans les accords.
- Soutenir des actions qui visent à ce que les femmes aient suffisamment d'informations pour savoir de quelle manière et à quelle institution exiger le respect de leurs droits, renforcer leur leadership et leur participation aux discussions sur la sécurité dans leurs territoires.
- Il est important de reconnaître la douleur et la peur qui ont été vécues dans les zones, sans tomber dans le discours de la souffrance et dans la logique de la stratification de la douleur. Il est nécessaire de soutenir les projets qui incluent des processus psycho-sociaux, renforcent le leadership et les processus organisationnels contribuant à la sécurité des femmes.
- Il est nécessaire de renforcer les processus d'autocuidado dans des contextes de risque dans les communautés, en mettant l'accent sur les risques du leadership des femmes.
- La communauté internationale peut aider à faire en sorte que l'autocuidado et les soins cessent d'être considérés comme un luxe dans la vie quotidienne des femmes, à travers des actions spécifiques qui valorisent des espaces de soins et de relaxation dans les zones rurales, orientés vers les femmes.
- Prioriser des espaces dans lesquels les institutions internationales travaillent main dans la main avec les organisations de femmes pour identifier les risques pour les femmes et les voies d'attention appropriées dans les cas de violences basées sur le genre.

